

Commission de quartier 2.2

Compte-rendu

> Croix de Pierre – Route d'Espagne

Le 5 juin 2019
à 18h30

> **Lieu :** Salle Lafage – 2, rue Lafage – 31300 Toulouse

> **Élus présents :** Franck BIASOTTO, Maire de quartier Croix de Pierre – Route d'Espagne ;
Marie-Pierre CHAUMETTE, Adjointe au Maire en charge des Espaces Verts ;
Ghislaine DELMOND, Conseillère Municipale en charge des Formalités administratives ;
Annette LAIGNEAU, Adjointe au Maire en charge de la Coordination des politiques d'urbanisme
et d'aménagement ;
François CHOLLET, Adjoint au Maire en charge de la Qualité de l'air.

Participants : 155 personnes

> **Services municipaux présents :** Guillaume VERLAGUET, Direction Services à la population ;
Eva ALMUDEVER, Marine BORDERIE, Daba SIBY, Direction de l'Action Territoriale ;
Yvette BENAYOUN-NAKACHE, Chargée de mission de Franck BIASOTTO

> **Documents supports :** Présentation du diaporama

Franck BIASOTTO salue l'assistance et remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il tient à rappeler que la Commission de quartier est une réunion de restitution des principaux travaux et actions de la Municipalité et des partenaires. Après avoir remercié les services de leur présence, il salue également ses collègues élus présents ce soir.

Comme il est de tradition en préambule de cette réunion publique, **Franck BIASOTTO** présente les nouveaux commerçants installés dans le quartier depuis la dernière Commission. Il leur souhaite la bienvenue et encourage également l'assemblée à favoriser les commerces de proximité.

Franck BIASOTTO présente ensuite l'ordre du jour de la Commission, validé par les membres du Bureau de quartier de la Croix de Pierre-Route d'Espagne, lors de la séance de travail du 18 avril dernier.

Information sur les nuisances aériennes - CCNAAT

Afin d'honorer son engagement auprès de Chantal BEER DEMANDER, Présidente du Collectif Contre les Nuisances Aériennes de l'Agglomération Toulousaine (CCNAAT), **Franck BIASOTTO** a autorisé, de manière tout à fait exceptionnelle et contre la consigne générale, l'association à prendre la parole lors des Commissions de quartiers 2.2 et 2.3 afin de faire une présentation succincte et sans débat, en l'absence des représentants de l'aéroport et de l'aviation civile. Il précise qu'une réunion dédiée à cette thématique inter-quartiers est en cours de préparation par la Ville de Toulouse, en lien avec Mme COSTES-DANDURAND, adjointe déléguée sur la question, qui permettra à chacun de pouvoir s'exprimer sur le sujet [[édit : elle s'est tenue les 16 et 17 juillet 2019, retrouvez les diaporamas et foire aux questions sur le site de la Ville](#)]. **Franck BIASOTTO** donne donc la parole au représentant du CCNAAT ce soir.

Jérôme FAVREL, Président du Comité de quartier de la Croix de Pierre, et membre du CCNAAT, remercie Franck BIASOTTO pour avoir tenu sa parole en leur permettant d'aborder ce sujet en Commission de quartier.

Puis, il présente le diaporama préparé par le collectif, qui est disponible sur le site du Comité de quartier également. Le CCNAAT conclue en indiquant que leur demande aujourd'hui auprès de l'aéroport Toulouse Blagnac et de la Direction Générale de l'Aviation civile est celle d'un couvre-feu nocturne.

Franck BIASOTTO remercie Jérôme FAVREL pour sa présentation et le respect de son temps de parole. Il rappelle que l'ensemble de ces éléments seront repris lors de la réunion publique dédiée.

Franck BIASOTTO revient à l'ordre du jour de la réunion et souligne qu'il a tenu à débiter par les sujets de proximité, comme les participants le lui réclament souvent.

1. VIE DE QUARTIER

A - Retour en images sur les aménagements (voirie/espaces publics) réalisés, en cours, à venir (Voir diaporama)

- **Avenue de Muret :**

Retour rapide en photos sur la finalisation de ces travaux. **Franck BIASOTTO** rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors des précédentes commissions de quartier, et lors des concertations «Cœur de quartier». Il s'agit juste aujourd'hui de montrer les travaux finis.

Rappel :

Pourquoi ces travaux :

- **Volonté de rénover en profondeur l'avenue**, en priorisant la sécurité tout en réglant les problématiques de circulation, de stationnement et de cheminement des piétons, mais aussi en embellissant cette entrée de ville ;
- **Mise en service du Linéo 4 en septembre 2019** (et Linéo 5 ensuite) : traitement des quais de bus pour les rendre accessibles et les rénover.
- Tronçon du **cœur de quartier** : aider à la commercialité, via la mise en place du stationnement réglementé axe commerçant et la possibilité pour les commerçants de créer des terrasses par platelage sur une place de stationnement. L'idée étant de redonner vie à ce cœur de quartier, faciliter les traversées et le sentiment d'unité de la zone.

Nature des travaux :

- suppression du terre-plein central pour agrandir les espaces trottoirs et créer des bandes cyclables sur chaussée,
- Reprise de la couche de roulement et de la signalisation horizontale ;
- Marquage des bandes cyclables sur chaussée et suppression des bandes sur trottoirs, jugées dangereuses,
- Création d'un rond-point devant l'avenue Barbusse pour fluidifier la circulation,
- Les quais de bus : mise en conformité et en accessibilité de tous les quais de bus sur l'avenue de Muret, la route d'Espagne et la route de Seysses, implantation des bornes numériques sur chaque arrêt de bus, reprise des trottoirs autour des quais de bus et réimplantation de certains abri-bus sur des arrêts non équipés.

> **Des participants demandent davantage de racks à vélos sur l'avenue de Muret Sud. Un autre signale que les logos vélo matérialisés sur l'ancienne piste cyclable de l'avenue ne sont pas totalement effacés, ce qui porte à confusion.**

Franck BIASOTTO indique que la demande de racks complémentaires sera transmise au service compétent pour étude. L'effacement des logos a bien débuté sur une partie de l'avenue et sera rapidement finalisé dans les jours à venir. Il manque en effet quelques finitions.

> **Un participant signale que certains automobilistes stationnent sur la bande cyclable matérialisée sur la route de Seysses. Un autre se plaint de la vitesse des véhicules, car la route ne comprend aucun équipement pour les ralentir, ni coussin ni feux de circulation. Ils demandent donc davantage de verbalisation.**

Franck BIASOTTO précise qu'il attache beaucoup d'importance au bon partage de l'espace public entre tous. Les équipes de Polices municipale et nationale mettent tout en œuvre pour faire respecter le Code de la Route en vigueur. Il y a une tolérance zéro face pour ce genre de mauvais comportements et de nombreuses contraventions. D'ailleurs, il rappelle que la route de Seysses n'est pourvu d'aucune place de stationnement régulière. Tous les véhicules qui y stationnent le font de manière illicite. Il souligne toutefois les injonctions contradictoires qu'il peut recevoir de la part des habitants : ces derniers demandant davantage de verbalisation face aux écarts de conduite de certains automobilistes et, dans le même temps, s'ils sont eux-mêmes verbalisés, ils se constituent en collectif pour dénoncer les actions de verbalisation. Concernant la pose de coussins ralentisseurs, cette requête peut difficilement être mise en œuvre sur la route de Seysses pour le moment, car elle est empruntée par le Linéo. Cependant des travaux de réaménagement de cette voie sont en cours en lien avec l'arrivée du Linéo (cf plus loin) et d'autres devront être étudiés pour après 2020. Ainsi, la problématique bien connue de la vitesse sera alors analysée par les services pour trouver des solutions concrètes.

- **Aménagement devant les Groupes scolaires des Oustalous et Bénézet :**

Franck BIASOTTO rappelle que l'aménagement devant le groupe scolaire des Oustalous, qui a pour objectif de respecter le Plan Vigipirate, d'embellir et de sécuriser les abords du groupe scolaire, a été concerté durant une année avec les parents d'élèves, les directions des écoles maternelle et élémentaire, ainsi que les représentants de la copropriété des Oustalous. Retour rapide en photos sur la finalisation des travaux actuellement en cours : il manque encore les mobiliers colorés et les barrières, qui arrivent très prochainement. Pour des raisons de sécurité, **Franck BIASOTTO** rappelle que le parking des enseignants doit impérativement être fermé par leur soin.

Concernant le groupe scolaire Bénézet, un aménagement complémentaire a été fait : un renfort de potelets a été réalisé jusqu'à l'angle des rues Bénézet - Rapas et Valats.

> *Une participante signale un problème de conception de la place PMR récemment matérialisée, située en seconde position de la file et ne comportant pas de «bateau» ; un problème de visibilité dû à la création de nouvelles places de stationnement ; et enfin, elle fait part du fait que le feu tricolore situé à l'angle de la rue Bacquié est systématiquement grillé.*

Franck BIASOTTO rappelle que le projet n'est pas encore finalisé, qu'il y manque du mobilier et du marquage. Pour le reste, il demandera aux services compétents d'étudier ces demandes.

> *Un participant signale que les enseignants du lycée Gallieni empruntent le portail pour les entrées et sorties de l'établissement. Or, celui-ci devrait servir uniquement pour sortir*

Franck BIASOTTO confirme qu'il s'agit d'une sortie exclusivement. Il a un courrier de Mme DELGA qui le lui confirme. Il adressera un courrier à la direction du lycée afin qu'un rappel à l'ordre soit fait en interne.

- **Secteur des rues Boieldieu, Lafage etc :**

Franck BIASOTTO indique que les travaux prévus dans le courrier riverains envoyé le 18 mai 2018 ont été réalisés : sécurisation du stationnement sur la rue Painlevé sur le tronçon Boieldieu à Déodat ; pose d'1 ralentisseur complémentaire dans la rue Boieldieu ; pose de mobiliers anti-stationnement sur trottoir. La proposition du doublement du feu du Boulevard Déodat avant l'angle de la rue Painlevé reste à l'étude auprès des services.

- La réorganisation et la signalétique du parking public situé Impasse Barthère, ainsi que la sécurisation de la parcelle publique située rue de la Digue, côté Berges, sont en cours de programmation.
- Le jardin Maurice Bécane, enfin, sera doté de jeux supplémentaires destinés aux enfants de 0 à 3 ans. Cet aménagement est financé par l'enveloppe territoriale 2019.

- **Travaux de l'Espace Lafage :**

Ce sujet a été évoqué en détail lors de la précédente Commission de Quartier de décembre 2018 en présence de Mme Mayeux-Bouchard (avec photos et plans des projets). Aussi, **Franck BIASOTTO** indique qu'aujourd'hui, il s'agit juste de montrer les photos des travaux de la grande salle (acoustique et peinture) et le détail du rétroplanning des travaux dans les autres salles. De plus, face à la demande des riverains, il informe qu'en lien avec sa collègue Marie-Pierre CHAUMETTE, adjointe en charge des Jardins et Espaces Verts, le jardin fera l'objet d'une rénovation (pose de bancs et corbeilles supplémentaires, davantage de végétaux...) et d'une ouverture au public après les travaux de rénovation. Une période de test sera observée

durant 6 mois : si cette ouverture crée des nuisances alors il réunira les membres du Bureau pour en discuter et envisager ensemble les mesures à prendre (fermeture éventuelle).

Les utilisateurs des espaces en question sont tenus informés des travaux par le service gestionnaire des salles pour leur propre utilisation.

> **Jérôme FAVREL**, Président du Comité de quartier, dénonce le fait que son association ne dispose pas de bureau privatif alors qu'une convention existerait en ce sens.

Il lui est rappelé que les salles municipales, dont celles de l'Espace Lafage, n'ont plus vocation à être privatisées comme cela a pu se faire il y a quelques décennies et que, aujourd'hui, la règle est à la mutualisation des espaces, suivant la règle d'équité entre les associations.

Franck BIASOTTO précise que le bureau du 1^{er} étage, utilisé un temps par le Comité de quartier, a changé de destination en accord avec Christiane FONTANARI, alors Présidente du Comité de quartier, sur le constat qu'il n'était plus utilisé par l'association. Grâce à ce changement, la salle d'activité de l'étage va pouvoir bénéficier d'un vestiaire, ce qui permet de respecter la réglementation en la matière.

> **Un participant** demande des précisions sur le devenir du théâtre de la Digue.

Franck BIASOTTO précise que le projet du théâtre, actuellement en cours d'élaboration, s'intègre dans une logique de centralité culturelle. Cependant, il constate comme les habitants que plus personne n'en entend parler. Il se rapprochera de son collègue Francis GRASS, Adjoint au Maire en charge de la Coordination des politiques Culturelles, afin d'en savoir davantage sur l'avancée de ce projet.

- **Berges de Garonne** : Retour très rapide en photos sur la finalisation des travaux et sur l'inauguration qui a eu lieu le 21 mai. **Franck BIASOTTO** remercie les nombreux habitants du quartier qui ont assisté à ce bel événement et qui ont ainsi pu apprécier les nouveaux espaces créés.

> **Des participants** remercient pour la création de cette belle promenade, mais soulignent aussi quelques conflits d'usages entre piétons et cyclistes sur la promenade.

Franck BIASOTTO rappelle que les toulousains bénéficient là d'un nouveau lieu de vie remarquable. Aussi, il est primordial que tous les usagers se respectent et respectent l'espace public. Il y a déjà beaucoup de panneaux pédagogiques, mais il demandera si un renfort de signalisation ou autre peut être réalisé.

B – Toulouse + verte : Végétalisation dans le quartier (Voir diaporama)

Franck BIASOTTO invite sa collègue, **Marie-Pierre CHAUMETTE** à présenter le sujet.

Marie-Pierre CHAUMETTE rappelle que Monsieur le Maire a souhaité placer l'année 2019 sous le signe de la végétalisation avec la formule «Toulouse+Verte». Lors du Forum dédié tenu les 5, 6 et 7 avril derniers sur les allées Jules Guesdes, plus de 7 000 toulousains ont pu découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel de la Ville, avec des tables rondes, des expositions, des conférences... En s'appuyant sur les contributions et les échanges issus de ces 3 jours, la Ville a abouti à un grand PLAN D' ACTIONS, qui est détaillé dans le diaporama, et qui comporte des engagements forts dont notamment : la plantation de plus de 100 000 arbres d'ici 2030, la signature d'une charte de la Nature en Ville, la montée en puissance de l'opération «Des Fleurs sur mon mur» comme un véritable «permis de végétaliser» donné aux habitants, mais aussi le travail sur la Qualité de l'air et les îlots de chaleur urbaine, une

végétalisation accrue inscrite dans le PLUi-H...

> Un participant fait justement part d'une transaction immobilière privée qui vient d'être réalisée dans la rue Saint-Saëns concernant une parcelle de 800 m². Selon lui, cette parcelle serait vouée à être divisée en trois lots par le nouveau propriétaire, ce qui détruirait le parc. Dans ces conditions et vu ce qui vient d'être dit ci-dessus, il ne comprend pas comment un permis a pu être délivré par la ville.

Annette LAIGNEAU, Maire adjointe en charge de l'urbanisme, indique qu'elle n'a pas connaissance de ce dossier. Aussi, elle invite le riverain à lui communiquer ses coordonnées afin qu'elle puisse reprendre contact avec lui et lui apporter des éléments de réponse.

Marie-Pierre CHAUMETTE reprend sa présentation avec des exemples concrets de végétalisation dans le quartier :

- Rénovation des ronds-points Baden-Powell et Sarramon

Ces travaux sont annoncés depuis plusieurs mois et ont été présentés lors des précédentes Commissions de quartier. Les 2 ronds-points seront rénovés et végétalisés avec des végétaux de type «méditerranéen» pour créer une belle entrée Sud dans la Ville.

Date des travaux : les 1^{er} travaux de démolition des bassins ont commencé du 27 mai au 14 juin 2019. Cet été : mise en place de la terre pour ne pas laisser l'espace vide et préparer les sols. Fin septembre à fin novembre : plantations, selon les végétaux et leur conditionnement (les arbustes et les arbres de milieu sec et en conteneur peuvent être plantés en octobre/novembre mais les arbres en motte ne pourront l'être qu'en fin d'année). Finitions : paillage minéral

- Opération Des Fleurs sur mon Mur

Les inscriptions ont débuté le 9 avril dernier et se poursuivent jusqu'en juin. Des fiches d'inscriptions sont disponibles ce soir pour les personnes qui souhaitent y participer. Une réunion de lancement ainsi qu'un comité de suivi permet de maintenir les liens entre les habitants et les agents de la Direction des Jardins et Espaces Verts. Nouveauté 2019, pour l'embellissement et la qualité de vie de la ville, les participants ont la possibilité de fleurir une (ou des) barrière(s) de ville fixes le long du trottoir devant leur habitation ou un commerce...

- Végétalisation du Cœur de quartier

En complément, **Franck BIASOTTO** évoque l'implantation de 4 palmiers sur le cœur de quartier, en lien avec les commerçants et les services de Marie-Pierre Chaumette. De plus, il profite de l'occasion pour remercier une nouvelle fois les commerces qui jouent le jeu de végétaliser leurs devantures ou d'entretenir ces palmiers.

> Un participant parle de discrimination dans l'avenue de Muret, qui serait divisée en deux selon lui. En effet, il fait part de son mécontentement sur le fait que seul le Cœur de quartier dispose de palmiers et demande que le reste de l'avenue en soit également doté.

Franck BIASOTTO lui répond qu'en tant que membre associatif qui assiste à toutes les réunions, il ne peut ignorer ce qui a toujours été convenu : implanter dans un premier temps les 4 palmiers actuellement disponibles dans le périmètre Cœur de quartier (400 mètres de linéaire) afin de contribuer à la dynamique impulsée par la Municipalité pour végétaliser davantage les quartiers. Si l'expérimentation est un succès et si des commerçants sont prêts à prendre en charge l'arrosage et l'entretien de ces arbres, cet aménagement pourrait être reproduit sur une partie ou le reste de l'avenue de Muret.

> *Une participante évoque le problème des îlots de chaleur, notamment en faisant référence au revêtement du sol utilisé dans les cours d'écoles (enrobé noir). Ensuite, elle signale également le déversement de gravats de chantier sur l'île du Ramier.*

Marie-Pierre CHAUMETTE indique que la Municipalité est sensible à la question des revêtements des cours d'école. Une réflexion est donc en cours sur cette question en lien avec sa collègue Marion LALANE DE LAUBADERE, Adjointe au Maire en charge de la Coordination des affaires scolaires. De plus, la végétalisation de ces cours est privilégiée dès que c'est possible. Concernant l'île du Ramier, sa collègue Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au Maire en charge des Fleuves et canaux, est furieuse face aux comportements inappropriés de certains toulousains. Toutes deux se mobilisent pour maintenir la protection des arbres et des animaux partout, et notamment sur ce site.

> *Régis GODEC, conseiller municipal, remercie la Municipalité pour son engagement «Toulouse+Verte». Cependant, il remarque que cet engagement se traduit par des actions parfois anecdotiques, opposant l'opération «Des Fleurs sur mon mur» à la destruction de sites Natura 2000 tel que celle pratiquée sur l'île du Ramier par l'établissement privé LA CENTRALE. Il dénonce ainsi la réalisation de travaux illégaux, mais aussi de nuisances sonores, et indique que la Municipalité a accompagné cette installation en 2016 qu'elle n'arrive plus à réguler aujourd'hui. Puis, il interroge les élus présents sur les actions prises par la Ville pour protéger les espaces verts majoritaires de la Ville, qui sont ceux des sites privés, notamment en permettant la réalisation d'un inventaire.*

Marie-Pierre CHAUMETTE indique que lorsque des arbres remarquables sont recensés, ils sont automatiquement protégés même s'ils sont situés sur un domaine privé. La difficulté est que tous les arbres remarquables se trouvant sur des domaines privés ne sont pas toujours recensés en effet et il faudrait une loi pour inciter les propriétaires à indiquer leurs arbres remarquables. **Annette LAIGNEAU** remarque que le PLUi-H prévoit des mesures pour protéger ces arbres et peut même exiger la modification du permis de construire pour sauver des arbres au moment de l'instruction du dossier.

> *Un participant évoque les plantations d'espèces allergisantes et demande si la municipalité tient compte de cet aspect dans le choix des plantations.*

Marie-Pierre CHAUMETTE assure que c'est un aspect bien pris en compte dans la palette végétale de plantations, évitant les essences invasives et allergisantes.

Franck BIASOTTO remercie ses collègues pour leurs interventions, et notamment Marie-Pierre CHAUMETTE qui termine sa présentation sous les applaudissements de l'assemblée.

C - Toulouse + Verte : Concertation sur la «Qualité de l'air» (Voir diaporama)

Franck BIASOTTO invite ensuite son collègue François CHOLLET, Adjoint au Maire en charge de la Qualité de l'air, à présenter le sujet.

François CHOLLET évoque le Plan Climat Énergie Air Territorial (PCEAT), adopté en juin 2018 par le conseil métropolitain, qui préconise un grand nombre d'actions pour la qualité de l'air notamment, dont le lancement d'une réflexion pour la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE). Monsieur le Maire a en effet pris l'engagement auprès de l'État de mettre en place une ZFE avant la fin de l'année 2020. Il s'agit d'un périmètre urbain au sein duquel les véhicules les plus polluants ne pourront plus accéder, suivant les vignettes crit'air apposées sur les pare-brises indiquant le pouvoir polluant du véhicule. C'est un outil important pour

parler de la qualité de l'air. Il tient à préciser qu'il ne s'agit pas de traiter les «pics de pollution», quelques jours quelques fois par an, dont on entend fréquemment parler, mais bien de la pollution permanente liée aux moteurs thermiques (oxyde d'azote et particules fines). La Ville de Toulouse est plus particulièrement touchée par la pollution aux particules fines, quand une ville comme Grenoble l'est plus par l'oxyde d'azote. Cette lutte est majeure pour la santé publique. Il précise également que l'organisme ATMO Occitanie est en charge de mesurer la qualité de l'air sur la métropole. L'objectif est de modéliser de potentielles zones à faibles émissions pour avoir une efficacité réelle sur la qualité de l'air. La concertation citoyenne «*Qualité de l'air : on s'exprime!*», est toujours en cours du 21 mars au 30 juin 2019. Il s'en suivra une phase d'ajustement et une prise de décision du modèle aux alentours de mai 2020, puis une concertation réglementaire, pour une possible mise en place fin 2020. L'autre outil pour améliorer la qualité de l'air, c'est la mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain ambitieux ; c'est ce qu'a fait la Métropole.

Concernant l'aéroport et les nuisances aériennes évoquées en préambule et la notion de pollution des avions, **François CHOLLET** indique que le problème majeur en terme de pollution atmosphérique, ce sont bien les véhicules thermiques. La pollution des avions est réelle mais, en terme de conséquence sur la santé des personnes, elle semble minime par rapport à celle des véhicules terrestres à moteurs thermiques. Les modélisations semblent indiquer qu'au-delà de 1000 pieds, il y a un éparpillement des polluants aériens. En revanche, au sol, 82% des oxydes d'azotes sont produits par les véhicules terrestres. Et d'ailleurs, pour comparer, si un véhicule essence produit 1 en oxyde d'azote, les véhicules diesel produisent 8.

> **Jérôme FAVREL** s'étonne des propos ci-dessus, qui lui font croire que les avions ne pollueraient pas.

François CHOLLET précise bien qu'il ne dit pas que les avions ne polluent pas. Il dit simplement qu'au sol, 82 %, donc l'extrême majorité, des polluants sont issus des voitures.

Un participant s'étonne d'ailleurs de la mise en doute des chiffres donnés. Les statistiques officielles disent toutes la même chose : la pollution des avions n'est rien face à celle des voitures, et encore moins face à celle des cargos lourds.

> **Une participante** remarque que si la ZFE interdit la circulation des véhicules dans certaines zones, il faut avant tout penser à développer les Transports en commun avant toute tentative de pénalisation des automobilistes.

François CHOLLET rappelle son préambule qui parlait bien du Plan de Déplacement Urbain de la Métropole, l'un des plus ambitieux de France, témoignant justement de la priorité mise par la Collectivité sur le développement des Transports en commun.

> **Régis GODEC** s'étonne de ce temps de réflexion et de concertation pour la ZFE qui semble bien court pour une mise en œuvre fin 2020. On est très en retard, il a d'ailleurs fallu attendre une mise en demeure de l'Europe pour commencer à agir. De plus, est-ce que le périmètre ira jusqu'aux périphériques ? Puisqu'on voit bien sur les modélisations de pollution que les îlots de pollution sont ces grands axes de circulation.

François CHOLLET précise que la collectivité n'a pas attendu la mise en demeure au sujet de la ZFE pour s'occuper de la qualité de l'air. Mais, depuis longtemps, la contrainte principale pour la mise en place d'un tel périmètre est celle du contrôle : comment faire pour que la ZFE soit respectée ? Paris par exemple a mis en place une ZFE, mais qui n'a jamais été appliquée faute de contrôle. Aujourd'hui, la loi d'Orientations sur les Mobilités (LOM) votée

prochainement permettra de changer cela en autorisant la lecture automatique des plaques d'immatriculation, soit un dispositif homogène sur tout le territoire français. La date de mise en œuvre en fin 2020 prend également en compte la période de 3 mois de janvier à mars 2020 couvrant la réserve pré-électorale, pour ne pas en faire un enjeu électoral. Par ailleurs, il faut avancer de manière mesurée, avec chaque acteur, les commerçants, les habitants, les professionnels..., pour rendre la mesure la plus acceptable et réaliste possible. Ce temps semble donc à la fois court pour mener toutes ces discussions, et long, mais il sera tout juste suffisant pour bien faire. De plus, le périphérique est bien intégré dans les propositions de modélisation. Il paraît déjà évident qu'il ne pourra y être intégré dans son entier sans bloquer complètement la Ville, mais différents scénarii vont être étudiés.

François CHOLLET conclut en indiquant que la seconde partie de l'année sera consacrée à l'étude de toutes les conséquences de la mise en place d'un tel périmètre. L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur lorsque l'on sait que la métropole accueille 1000 véhicules de plus chaque mois.

Franck BIASOTTO remercie son collègue qui termine sa présentation sous les applaudissements des participants.

D - Mairiebus :

Franck BIASOTTO invite Ghislaine DELMOND, Conseillère municipale en charge des Formalités administratives, à présenter le point.

Ghislaine DELMOND précise que les Formalités Administratives sur Toulouse sont présentes sur 22 sites différents, plus le Capitole. Or, l'État s'est de plus en plus désengagé des formalités administratives (CNI/Passeports) au profit des collectivités locales. Le problème, c'est la dématérialisation des démarches. En effet, les dispositifs nécessaires au recueil des données, qui sont mis à disposition strictement par l'État, ne sont pas suffisants par rapport au nombre de locaux existants. Par conséquent, il arrive qu'une mairie annexe s'occupait de formalités administratives, mais avec le nouveau nombre de dispositifs, il n'est plus possible de réimplanter cette mairie annexe équipée. Ainsi, une étude précise du nombre d'activités de formalités administratives a été réalisée, ce qui a permis de faire une analyse du développement des quartiers. Il s'est avéré que 6 mairies de quartiers ne pouvaient pas être équipées du dispositif, dont la Croix de Pierre. C'est pourquoi il a été décidé de créer le service du Mairiebus, dispositif expérimental innovant qui offre plus d'usages que l'actuelle mairie annexe, tout en reliant plusieurs quartiers avec un seul dispositif de recueil des données. C'est l'idée d'«aller vers» les habitants, en cœur de quartier, avec des dispositifs plus appropriés aux besoins, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les formalités administratives (carte d'identité et/ou passeport biométriques), mais également les inscriptions sur listes électorales, les 1^{er} inscriptions sur le Dossier unique interactif... peuvent y être effectuées par les habitants, ce qui n'était pas possible dans la mairie de la Croix-de-Pierre. Le Mairie bus s'installe sur la Place de la Croix de Pierre, sur l'emplacement dédié au Bibliobus, à raison d'une demie-journée par semaine. Le lancement officiel à la Croix de Pierre a eu lieu le mardi 21 mai 2019. Les premiers retours sur la semaine expérimentale sont positifs. Un bilan sera effectué tous les mois. Le local de la mairie annexe est maintenu ouvert pour les permanences s'y déroulant (Maire de quartier, Réussite Éducative), et d'autres qui pourraient s'y dérouler, pour les associations... Aucun local de mairie de quartier ne fermera. L'objectif est de développer les permanences de services dans ces lieux. La Municipalité reste à l'écoute de tous pour participer au redéploiement des activités sur ces sites. Elle précise que le dispositif du Mairiebus, actuellement en phase expérimentale, est une première en

France. Une adaptation sera faite si cela s'avère nécessaire.

> **Deux participantes** font part de leur mécontentement face à leur sentiment de perte du service public sur le quartier, la mairie annexe étant ouverte plus d'une demi-journée par semaine, faisant état également de la question du maintien du Bureau de Poste. **Un autre** déplore que le local ne soit plus ouvert que sur rdv et suggère d'y implanter une permanence du service Gestion des salles une demi-journée par semaine afin de créer du lien avec les associations de quartier.

Ghislaine DELMOND précise que l'agent du Mairiebus est un officier d'état civil, contrairement à la situation antérieure. De plus, le Mairiebus vient une demi-journée par semaine, au même titre que les horaires des anciens locaux de la mairie de quartier. Elle rappelle également que c'est expérimental, ce qui signifie qu'il sera envisageable de modifier le circuit, les horaires... si c'est nécessaire. Concernant le devenir des locaux, une concertation en lien avec les riverains sur les usages attendus sera certainement lancée dès que possible.

Guillaume VERLAGUET, Directeur des services à la population, rappelle à son tour que désormais, les habitants peuvent effectuer les formalités administratives pour obtenir une carte d'identité et/ou un passeport biométriques dans leur quartier, ce qui n'était pas possible dans la mairie de la Croix-de-Pierre. En ce qui concerne la Poste, une discussion est engagée avec Monsieur le Maire et le directeur régionale, notamment pour lancer des expérimentations de format de bureau de poste similaire à ceux du milieu rural, à Saint-Martin Du-Touch.

Franck BIASOTTO remercie sa collègue et M. VERLAGUET.

E - Animation

- Carnaval 2019-2020 :

Franck BIASOTTO remercie les parents d'élèves de l'école maternelle Maurice Bécanne pour l'organisation de cette manifestation au mois de mars dernier

- Tour de France – Départ du 18 juillet 2019

Franck BIASOTTO souligne le souhait de la Municipalité d'avoir un «Tour aux pieds des Tours» et il est très heureux que cela puisse avoir lieu. L'association MediaPitchoune prévoit des animations liées avec le Tour dès le mois de juin sur le quartier de Bagatelle. Une réunion publique dédiée aux quartiers 2.1/2.2/2.3 se tiendra [le mardi 11 juin 2019 à 18h30](#) au centre culturel Henri Desbals, pour donner toutes les informations pratiques sur la circulation et le stationnement, mais aussi pour parler des festivités prévues.

Franck BIASOTTO poursuit ensuite en invitant sa collègue Annette LAIGNEAU, Adjointe au Maire en charge de la Coordination des politiques d'urbanisme et d'aménagement, et son équipe, à présenter le point suivant.

2 . PLUi-H approuvé (Voir diaporama)

Annette LAIGNEAU précise en préambule que le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal-valant plan local d'Habitat (PLUi-H)**, adopté le 11 avril dernier, remplace les 37 PLU des communes de la Métropole et va contribuer à préserver le cadre de vie des habitants et l'identité des quartiers. En faveur de l'écologie et du développement durable, il est complété de 3 annexes innovantes : le PADD, des OAP harmonisées et un POA (Programme

d'orientations et d'actions) pour une production de logements maîtrisés. Ce plan fait le lien avec le plan guide de la Ville, appelé «Projet urbain toulousain» qui fixe de grandes orientations de développement jusqu'en 2040. Elle précise que ce PLUi-H est un plan adopté à l'unanimité de tous les conseils municipaux de la métropole, y compris d'opposition, ce qui est très rare et montre à quel point il est abouti. Les travaux de réflexion et d'études ont commencé en 2015, et il est finalement opposable en 2019. Le H de ce document, c'est pour l'Habitat, puisqu'il y a une fusion des anciens PLU et du Plan Local de l'Habitat

Delphine BIAU et Eric GOSSET poursuivent la présentation du diaporama, évoquant des exemples précis pour chaque axe sur le quartier Croix de Pierre.

Pour répondre à une question précédente sur la protection des arbres, **Delphine BIAU** précise qu'il n'est pas besoin d'inscrire un arbre en Espace Boisé Classé (EBC) pour le protéger, et la faune est également protégée dans le terme «boisé» (faune et flore). Le secteur de biodiversité couvrant le corridor écologique de la Garonne protège par exemple la ripisilve de la Garonne. De plus, il a été question des îlots de chaleur, et le PLUi-H recense justement des îlots de fraîcheur à l'échelle des quartiers, afin de pointer et de préserver ces zones qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement et la pollution de l'air.

Pour conclure, ils rappellent que le PLUi-H a inscrit une baisse significative de la constructibilité et une augmentation des surfaces de pleine terre partout sur la Ville, qui se traduisent à l'échelle du quartier par 14 % de surface plancher de construction et +2 % de surface de pleine terre, pour chaque permis de construire déposé. Toutefois, il faut rappeler que le PLUi-H impose l'accueil de 7000 nouveaux habitants chaque année sur la Métropole et donc 3500 pour la seule Ville de Toulouse. La majorité de ces nouveaux habitants seront logés dans les secteurs les mieux équipés que sont les territoires à renouveler.

> **Un participant** demande si dans la zone du quartier Croix de Pierre apparaissant en rouge, donc en territoire À ACCOMPAGNER, les maisons seront transformées en immeuble à l'avenir.

Annette LAIGNEAU répond que la zone de territoire A ACCOMPAGNER sur le 2.2 est en effet majoritaire et que les habitants doivent plutôt en être rassurés : cela signifie que tous les projets doivent s'insérer dans le tissu urbain existant, qui est pavillonnaire et de petits collectifs, et qu'il n'est donc pas prévu de densifier cette zone pour le moment. Ce qui ne signifie pas pour autant que toute la densité ira dans le reste du quartier qui est en territoire A RENOUVELER. Cela indique simplement que le PLUi-H identifie les zones les plus propices à accueillir les 3500 habitants par an, comme étant des territoires bien équipés et des zones d'activités. Le diffus accueillera 40 % de ces nouveaux arrivants, et les ZAC, les OAP... accueilleront les 60 autres %.

> **Des participants** souhaitent obtenir des informations quant à l'avancée du projet immobilier sur l'OAP OASIS (recours, procédures, bac de rétention, squat...).

Franck BIASOTTO indique que l'arrivée d'un squat dernièrement est une nouvelle donnée qui va retarder le projet en cours. La procédure d'expulsion a été lancée par le propriétaire, qui est toujours EDF, mais cela peut être très long. Aujourd'hui, la vente même aux promoteurs est remise en question, puisque l'acte de vente spécifie que le terrain doit être «libre de toute occupation», ce qui n'est plus le cas. Tout est donc à l'arrêt tant que l'évacuation ne sera pas acquise.

Sur la question des recours, **Annette LAIGNEAU** rappelle qu'ils ont tous été rejetés. En revanche, sur la critique d'avoir accepté dans les permis de construire un bac de rétention, elle rappelle que ces dispositifs ne sont pas incompatibles avec la zone verte et qu'ils sont donc réglementaires.

Franck BIASOTTO remercie sa collègue et les services, et passe au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

3. MOBILITE : Mise en service des LINEO 4 et 5 - Info travaux

Franck BIASOTTO invite Vincent CONAN et Aziz KHELIFI, Tisséo Ingénierie, à présenter le sujet des LINEO 4 et 5 qui seront prochainement mis en service sur le quartier.

- Linéo 4 et travaux liés (route de Seysses) – Tisséo :

Les travaux concessionnaire ont été réalisés sur les arrêts Pont Pierre de Coubertin (commun Linéo 4 et 5). En mars, ce sont les travaux sur les arrêts Barrière-de-Muret au départ de la Route de Seysse, à La Pointe, qui ont également permis de traiter l'entrée de la route de Seysses, comme indiqué en début de réunion. Les travaux EN COURS (avril-juin) actuellement sont : les arrêts route de Seysse en remontant de la rocade vers Croix de Pierre, arrêts du carrefour route de Seysses-Touraine / arrêts Bordelongue / arrêts Touraine / arrêts Bernadette / arrêts Orbesson.

Pour finir, la réfection de la couche de roulement sera réalisée en travaux de nuit, à la mi mai pour route de Seysses. La mise en service du Linéo 4 doit intervenir en **SEPTEMBRE 2019**.

- Linéo 5 et travaux liés (route d'Espagne) – Tisséo :

Les travaux de mise en accessibilité et de mise à 20 m des quais des arrêts bus sont en cours, ainsi que l'aménagement de certains couloirs de bus (surtout vers Portet-Sur-Garonne) La mise en service du LINEO 5 est prévue à la **fin de l'année 2019**.

> Un participant craint que les bus Lineo ne puissent pas passer sur le Pont Pierre-de-Coubertin vers l'arrêt Daste.

Les services Tisséo regarderont ce point de détail.

> Un participant remarque que ces lignes de bus partent ou vont vers le centre-ville et ne créent que rarement des liaisons transversales inter quartiers.

Les agents TISSEO rappellent qu'il ne s'agit ici que de montrer le plan des LINEO, et non de toutes les dessertes de transports en commun. Si l'on regarde la carte complète des transports en commun de la métropole, un maillage très fin du territoire est déjà en place, et sera encore amélioré grâce au PDU tel qu'il a été présenté tout à l'heure par M. CHOLLET. En effet, ce PDU programme le téléphérique urbain sud, la 3^e ligne de métro, la prolongation du Tram... c'est un plan très ambitieux qui n'oublie pas les transversales.

- Info travaux TISSEO :

Information de travaux Ma ligne A en XXL : interruption du métro ligne A à partir de 20h30 les lundi et mardi sur certaines périodes. Toutes les informations sur Tisseo.fr

Information de la fermeture du Parking relais des Arènes (P1) de septembre 2019 à mi-janvier 2020.

4. Présentation du Budget participatif

En raison du manque de temps, ce sujet n'a pas pu être présenté lors de la Commission de quartier. Retrouvez les informations sur le diaporama et sur le site de la Ville.

Le Budget participatif vient compléter le dispositif des démarches de participation citoyenne engagées par la Mairie. Il permet à tous les Toulousains de proposer des idées de projets, puis de participer au vote qui désignera les projets qui seront réalisés par la collectivité. Pour cette première édition, ce nouvel outil de participation citoyenne s'inscrit dans le périmètre du Contrat de Ville dont l'objectif est de réduire les inégalités entre les territoires. Ainsi, les 16 quartiers prioritaires de la Ville de Toulouse, dont le périmètre est élargi de 300 mètres autour de chaque quartier pour prendre en compte les usages de ses habitants, bénéficieront de 850 000 € d'investissement pour la réalisation de projets proposés et choisis par les Toulousains. Il était possible de faire des propositions de projet jusqu'au lundi 30 avril 2019 sur la plateforme jeparticipe.toulouse.fr ou dans les urnes installées dans les mairies et maisons de la citoyenneté. Dans un second temps, et après une phase de pré-analyse sur la recevabilité des propositions, les membres des bureaux et des conseils citoyens concernés, les porteurs de projets, les élus et les services se sont réunis le 4 juin lors d'un temps de travail appelé «**L'Agora des idées**», qui a permis de choisir une trentaine de projets, qui seront affinés et estimés pendant l'été. Puis, à partir du 11 septembre, le vote final sur le choix de ces 30 projets se fera, à nouveau via la plateforme de participation citoyenne et via les urnes. Toutes les informations complémentaires sur la mise en œuvre du Budget participatif sont sur le site jeparticipe.toulouse.fr ou dans de nombreux équipements de proximité. La réalisation de ces projets se fera en 2020 et 2021.

Franck BIASOTTO propose de faire un **focus rapide sur les différentes situations de squats dans le quartier.**

- Impasse Camille Langlade : Il s'agit là de deux campements accolés sur des terrains privés appartenant à l'entreprise DARTY-FNAC. Franck BIASOTTO rappelle donc que pour les terrains privés, la procédure implique que seul le propriétaire peut agir pour demander l'évacuation. C'est pourquoi il a écrit au siège de la FNAC, qui est situé en Allemagne, et qui ignorait même être propriétaire de cette parcelle. Soucieux de la tranquillité et de la sécurité de tous, la Municipalité a toutefois engagé de nombreuses actions permettant de canaliser au mieux la situation (scolarisation des enfants, suivi social, nettoyage renforcé des abords du campement...). L'enquête sociale a montré qu'il s'agissait de familles bulgares qui n'ont pas fait les actions de régularisation sur le temps qui leur est imparti depuis leur arrivée sur le territoire. Une ordonnance d'évacuation des lieux a été obtenue par les propriétaires qui attendent aujourd'hui la réquisition de la force publique, autorisée par la préfecture. L'objectif est d'organiser l'évacuation dans de bonnes conditions en lien avec les travailleurs sociaux. De plus, le propriétaire s'est engagé à prévoir la sécurisation des terrains immédiatement après l'évacuation.

- Rue d'Alès : L'immeuble de la rue d'Alès appartient à Toulouse Métropole Habitat (TMH) et est constitué de 3 cages d'escaliers différenciant les publics. Le bâtiment au n°1 est actuellement occupé, de manière régulière (convention de mise à disposition pour la Ville de Toulouse jusqu'en décembre 2019), par des femmes seules, victimes de violences conjugales.

Le bâtiment n°3, quant à lui, était géré jusqu'il y a peu par l'association Le Touril, qui a quitté les lieux un ou deux jours avant la date prévue. Un squat s'est donc installé en 48h avec des jeunes mineurs non accompagnés venus d'Afrique essentiellement, via l'accompagnement d'associations qui connaissent bien le quartier pour avoir su profiter de ces 2 jours. Une procédure judiciaire a aussitôt été engagée par TMH, car il est rappelé que TMH a un projet de rénovation dès début 2020 pour 29 logements sociaux en PLS. Si ces jeunes sont délogés, cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas le droit d'être hébergés, mais cela doit se faire dans le diffus et au cas par cas en analysant la situation de chacun.

- 44, avenue de Muret (OAP Oasis) : ce squat, dont il a été question précédemment, est arrivé il y a peu sur le bâtiment dit «Boutinon» et est très important. Certains journaux parlent de 280 personnes issues d'un précédent squat du Busca. **Franck BIASOTTO** informe qu'il a saisi le propriétaire, EDF, afin qu'il engage une procédure en justice dans les plus brefs délais, ce qui a évidemment été fait. Il répète ce qu'il a dit tout à l'heure en supposant que cette procédure risque de prendre beaucoup de temps.

> ***Une participante** s'étonne que ces lieux aient pu être squattés car il y avait une société de gardiennage sur site durant de nombreuses années. **Une autre** que les promoteurs aient pu commencer à vendre des logements alors qu'ils n'étaient pas encore propriétaires.*

Franck BIASOTTO rappelle que ce projet a été ralenti par 14 ans de procédures, ce qui a sans doute contribué au «lâcher prise» des promoteurs qui ne souhaitent plus dépenser 30 000 euros par an pour du gardiennage. Pour ce qui est de la vente, il faut rappeler que c'est en réalité une option d'achat, ce que l'on appelle la «*Vente en état futur d'achèvement*» (VEFA), ce qui est tout à fait courant pour les achats dans le neuf.

> ***Une participante**, ancienne assistante sociale, prend la parole pour témoigner de son passé professionnel et confirmer qu'en France, lorsqu'un squat est établi il appartient au propriétaire d'engager les démarches auprès de la justice (État de droit) et que la Mairie a très peu de moyen d'actions dans ce genre de situation.*

Franck BIASOTTO la remercie pour son témoignage.

> ***Des participants** s'inquiètent de l'après évacuation. Que deviennent les personnes évacuées ?*

Toutes les demandes sont traitées, les gens ont des droits en effet et ils peuvent les faire valoir. Les services compétents, en fonction de la nationalité et de l'âge des personnes, instruisent les demandes. Il y a donc des hébergements disponibles pour cette période d'instruction, où leur situation est donc «implicite». Ce que l'on sait, c'est que ce qui coûte le plus cher aux collectivités et à l'État, ce n'est pas le logement, c'est l'accompagnement social. Par exemple, la Ville de Toulouse a mis en place le dispositif «le logement d'abord», avec une convention signée par le bénéficiaire qui s'engage à respecter certaines obligations, telles que la scolarisation de ses enfants, l'apprentissage de la langue française, la recherche active d'emplois... en échange de l'accès à un logement durant un temps précis. C'est très long comme format d'accompagnement social, et cela ne peut donc pas se faire à grande échelle, mais en tout cas, cela marche.

> ***Une participante** cite le rapport du DAL qui indique qu'en 20 ans, les prix de l'immobilier ont augmenté de 200 % alors que dans le même temps il y a un nombre très important de bureaux vacants qui pourraient être transformés en logements.*

Franck BIASOTTO indique qu'il fait partie de la Commission Nationale du Logement, au même

titre que le DAL, donc il connaît bien les chiffres avancés par le DAL. Cependant, il pose la question aux participants : connaissent-ils des locaux vacants à Toulouse ? Peut-être au SICOVAL, à Labège., mais pas à Toulouse. Les autres locaux vacants, tels que ceux de la ZFE de Bordelongue, sont sous le PEB et ne peuvent absolument pas être transformés par la Ville en logements pérennes. Rien que pour les locataires de Toulouse Métropole Habitat, il y a 40000 foyers, et 8000 demandes de mutation interne. En tenant compte de la Loi Duflot, TMH recense tous les terrains constructibles, car il faut toujours construire davantage, avec l'afflux des nouveaux habitants dont on a parlé tout à l'heure (l'équivalent de la population d'Albi qui arrive chaque année sur l'aire urbaine!?). En 2018, TMH a construit 4 000 nouveaux logements sur le territoire métropolitain. Et malgré tous ces efforts, TMH n'arrive pas à construire assez pour suivre la demande et rattraper le retard pris par la Ville de Toulouse. Et cela sans compter les migrants! Il a obtenu de pouvoir construire des logements sociaux dans le diffus, ce qui contribue à la mixité souhaitée par tous. De plus, Toulouse Métropole donne des aides à la pierre aux bailleurs et constructeurs pour la construction de T4 et plus pour les familles, et c'est inscrit également dans le PLUi-H. Autre outil : les bailleurs touchent une prime pour minorer les loyers lorsqu'ils sont dans un quartier inscrit en renouvellement urbain et pour que l'ancien locataire puisse rester dans le nouveau logement neuf reconstruit. Le DAL fait désormais partie du conseil d'administration de TMH. Cela fait plusieurs années qu'ils le demandaient. Aujourd'hui, ils découvrent le monde du logement social et se rendent compte de tout ce qui est fait par les collectivités et l'État. Concernant leurs chiffres et si on les compare avec ceux présentés par l'observatoire des loyers, on voit qu'ils sont faux ! L'immobilier n'a pas autant augmenté à Toulouse. Les loyers sont toujours moins chers qu'à Bordeaux, alors qu'on est une Ville plus importante.

Puis, **Franck BIASOTTO** fait un point sur les conditions d'exploitation de l'établissement **LA CENTRALE** sur l'île du Ramier

Il rappelle que ce sujet ne devrait pas être évoqué dans le Commission 2.2, puisque l'île est sur le quartier 5.3, mais il est vrai que les nuisances sont vécues par les riverains du quartier 2.2. Cette zone est constituée de 3 domanialités : le propriétaire privé sur la Centrale en elle-même, l'État pour les berges de la Garonne, et le domaine fluvial pour le parking. La parcelle privée a été vendue en 2006 ou 2007, bien avant ce mandat. Quoiqu'il en soit, un permis de construire a été accordé cette année pour le local, où ils auront le droit d'ouvrir suivant les règles fixées par l'arrêté régissant les lieux de restauration et débit de boissons. Et une autorisation d'occupation temporaire (AOT) régit les espaces près de la Garonne, qui ne leur appartiennent pas mais dont ils bénéficient sur la période estivale (mi juin à mi septembre).

Dès 2016, les propriétaires ont eu l'obligation de fermer la terrasse sur la parcelle de l'AOT à minuit. A contrario, dans le bâti et sur la terrasse de ce local, ils sont en droit d'ouvrir jusqu'à 3h00 du matin, comme le stipule l'arrêté. Cependant, la Municipalité a négocié pour une fermeture de l'établissement à 2h00 du matin, avec fermeture de l'accès aux nouveaux arrivants à minuit, ainsi que des contraintes imposées en terme de décibels et de sécurisation du parking. Ils ont par ailleurs évacué le wagon après la mise en demeure de la collectivité et ils n'ont plus le droit d'installer des bungalows.

Concernant les arbres coupés illégalement, les gérants indiquent que ce n'est pas de leur fait et rejettent la faute sur la présence d'un campement de migrants jusqu'il y a peu. De manière générale, jamais la Mairie n'autorise de couper des arbres dans un espace boisé.

Sur la question des plaintes pour tapage nocturne, tous en rappelant la particularité du site à cet endroit précis de la Garonne, qui fait se réverbérer des sons qui sembleraient anodins

autrement, **Franck BIASOTTO** souligne l'importance de contacter Allô Toulouse au moment où les nuisances sont constatées afin qu'une équipe de la Police municipale puisse se rendre sur les lieux et constater les faits, quitte à ce que ces signalements soient quotidiens, afin de maintenir la pression sur les gérants. Ainsi, les propriétaires pourront être verbalisés, et contraints de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de la tranquillité de tous.

L'ordre du jour étant clos et n'y ayant plus de question, **Franck BIASOTTO** remercie les participants pour leur présence et pour leur patience, et annonce la fin de la réunion.

Prochaines réunions publiques :

Réunion d'informations Tour de France : le Mardi 11 juin 2019 à 18h30 – Centre culturel Henri Desbals

Cérémonie en l'honneur des Instances de Participation : le Mercredi 3 juillet à 18h30, au Muséum d'Histoire Naturelle

Réunion thématique – Nuisances aériennes : le 17 juillet à 18h30 pour les quartiers 2.2, 2.3, 2.4 et 6.3, au Centre culturel Henri Desbals

Fin de la séance 23h30